

La lettre du PPA de Haute-Normandie



N° 1 - Juin 2015

Qu'est-ce que c'est ?

40 %

Le projet de loi relatif à la transition énergétique pour la croissance verte prévoit un objectif de 40 % de réduction des émissions de GES en 2030 par rapport à 1990.

7 millions

Le Gouvernement a fixé comme objectif la mise en place de 7 millions de points de recharge pour les voitures électriques en 2030.

Pics de pollution

Du 1^{er} janvier au 31 mai 2015, les dépassements de valeurs réglementaires constatés sont les suivants :

- 138 (sur 151) jours sans aucun dépassement de seuil
- PM₁₀ : 11 jours de dépassement du seuil d'information-recommandation et 1 jour de dépassement du seuil d'alerte
- SO₂ : 1 jour de dépassement du seuil d'information-recommandation

Agenda

29 mai : COPIL PPA

À partir du 25 mai : Massive Open Online Course (MOOC) intitulé "Défis énergétiques et risques sanitaires dans les transports"

Du 30 mai au 05 juin : Semaine Européenne du Développement Durable

Du 16 au 22 septembre : Semaine européenne de la Mobilité Durable

25 septembre : Journée Nationale de la Qualité de l'Air

▶ Edito

Un PPA qui communique !

La lettre du PPA (Plan de Protection de l'Atmosphère) est une nouveauté mise en place par la DREAL.

Son objectif est de tenir informé l'ensemble des participants au PPA, voire toute personne intéressée par la qualité de l'air en région, de l'avancement de la mise en œuvre des actions du PPA en Haute-Normandie.

Ce sera aussi l'occasion de partager avec les acteurs de la qualité de l'air des informations sur la qualité de l'air en général, tant nationales que locales.

Cette lettre sera diffusée à l'ensemble des membres des différents groupes de travail et instances de gouvernance du PPA, et à toute personne qui en fera la demande.

Par ailleurs, un logo a été créé pour le PPA haut-normand. Ce logo permettra d'identifier facilement toute communication, document, action, qui relève du PPA et des actions inscrites dans ce plan.



Patrick Berg

Directeur régional de l'environnement,
de l'aménagement et du logement



Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie

www.haute-normandie.developpement-durable.gouv.fr



Air et Santé

Plan National Santé
Environnement (PNSE 3)
2015-2019



Objectif : réduire les impacts des facteurs environnementaux sur la santé

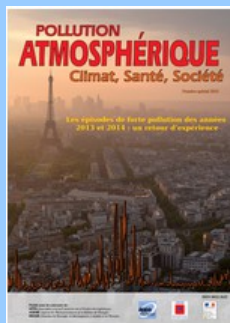
Plusieurs actions inscrites dans le PNSE3 concernent la qualité de l'air, tant extérieur qu'intérieur. Les principales mesures concernant l'air ambiant sont les suivantes :

- **Action n°29** : contrôler et restreindre progressivement l'usage des pesticides
- **Action n°42** : cartographier la qualité de l'air des zones sensibles
- **Action n°51** : réduire les émissions liées aux secteurs résidentiel et agricole
- **Action n°52** : améliorer les connaissances liées à la qualité de l'air à différentes échelles et mieux caractériser les sources
- **Action n°99** : développer la diffusion de l'information visant à favoriser la prise en compte de la qualité de l'air et de ses impacts sanitaires dans les projets d'aménagement et d'urbanisme
- **Action n°100** : donner aux communes et aux intercommunalités le pouvoir de mettre en œuvre des zones de restriction de circulation sur leur territoire

<http://www.sante.gouv.fr/plan-national-sante-environnement-pnse-3-2015-2019.html>

À lire !

Publication : numéro spécial de l'APPA (Association pour la Prévention de la Pollution Atmosphérique) **sur les épisodes de pollution de 2013 et 2014**



Ce numéro dédié aux pics de pollution de l'air ambiant permet de faire un point tant sur les événements récents que passés.

Parmi les thèmes abordés, il offre au lecteur un champ de réflexions sur le sujet des "pointes" et invite à réfléchir quant à la gestion des futurs épisodes de pollution.

<http://www.appa.asso.fr/national/Pages/article.php?art=1049>

La date à retenir

▶ **29 mai 2015 : COPIL PPA**

Le vendredi 29 mai 2015 s'est déroulé le premier Comité de Pilotage concernant la mise en œuvre et le suivi du PPA.

Ce COPIL est placé sous l'égide des deux préfets de départements. Il a pour objectif de favoriser le dialogue avec les partenaires locaux et leur mobilisation pour permettre une meilleure prise en compte des enjeux liés à la qualité de l'air dans le développement local.

Cette instance décisionnelle de la mise en œuvre du PPA établit, le cas échéant, une priorisation des mesures prévues et valide les modalités de communication pour valoriser les mesures engagées.

L'ordre du jour de ce 1^{er} COPIL de suivi comprenait la restitution de la synthèse des réflexions menées par les groupes de travail fin 2014, ainsi que la présentation du programme d'actions, des feuilles de route et du plan de communication.



▶ **L'appel à projet « Villes respirables en 5 ans »**



LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE pour la CROISSANCE VERTÉ

Objectif

Mise en œuvre de mesures exemplaires dans des **villes laboratoires** pour la reconquête de la qualité de l'air en 5 ans

@ecologieenergie #LoiRoyal

LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE pour la CROISSANCE VERTÉ

Calendrier



2 juin	Lancement de l'appel à projets
Avant le 5 sept.	Dépôt des candidatures
25 sept.	Annonce des résultats

LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE pour la CROISSANCE VERTÉ

Qui peut postuler ?

Les agglomérations situées dans l'une des 36 zones couvertes par un plan de protection de l'atmosphère.



Pour en savoir plus :

<http://www.developpement-durable.gouv.fr/Collectivites-locales-l-appel-a.html>

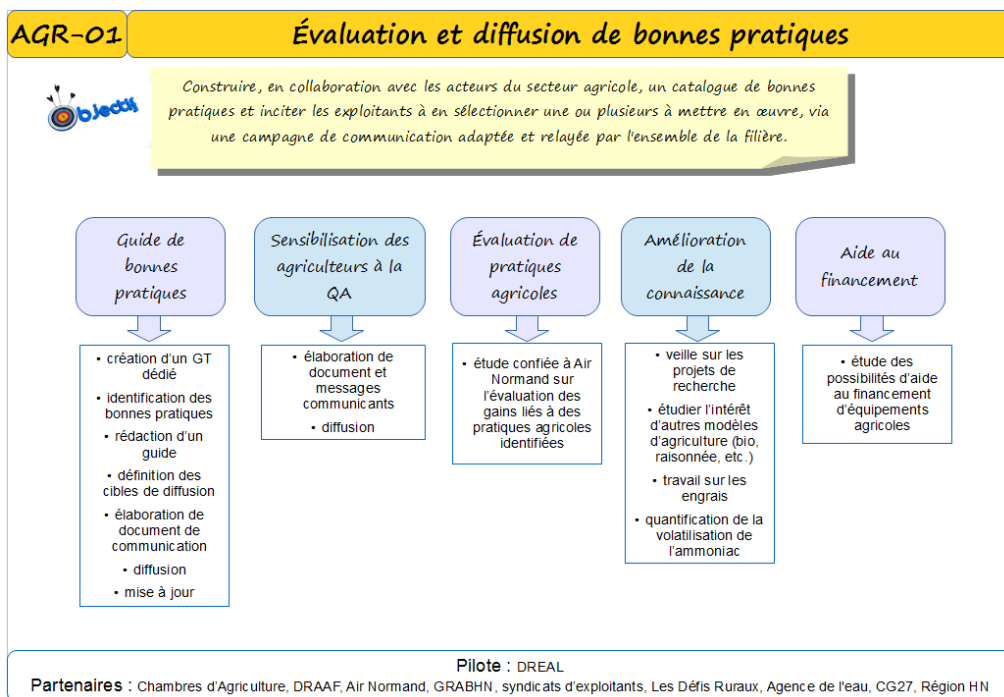
Quoi de neuf pour le PPA ?

Depuis son approbation le 30 janvier 2014, différents groupes de travail thématiques se sont réunis pour définir un programme de mise en œuvre des actions du PPA et élaborer ses modalités de suivi.

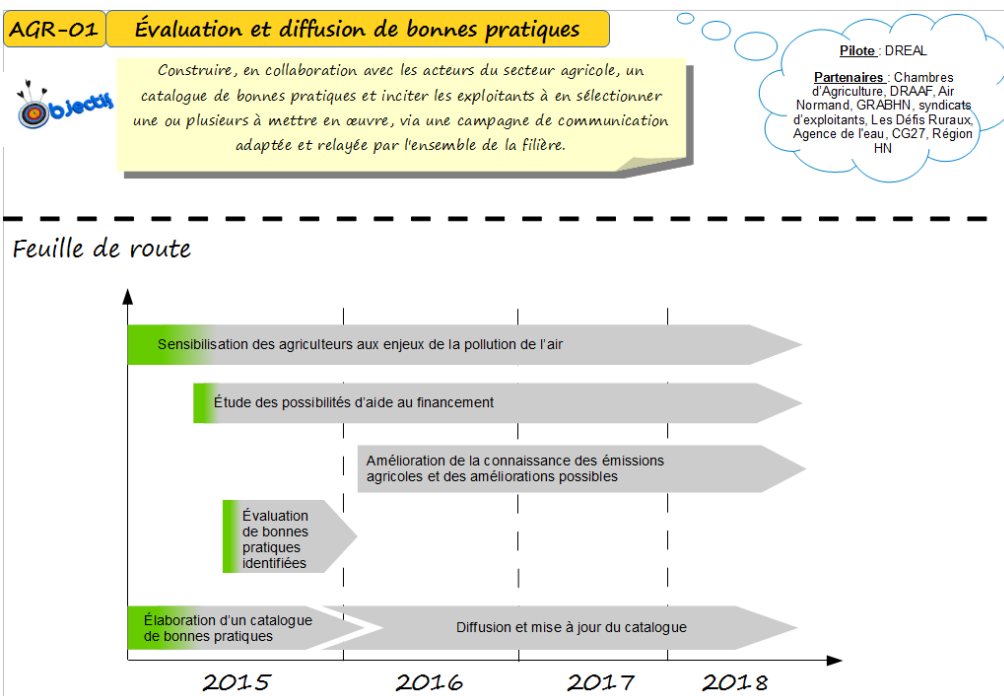
Chaque action du PPA a donné lieu à deux documents : une fiche résumé et une feuille de route.

Pour exemple, ci-après les documents pour l'action AGR-01 « évaluation et diffusion de bonnes pratiques ».

Fiche résumé



Feuille de route



A lire !

Bilan de la qualité de l'air en France en 2013



<http://www.developpement-durable.gouv.fr/Publication-du-bilan-2013-de-la.html>

Coût de la pollution

Une commission d'enquête sur le coût économique et financier de la pollution de l'air a été créée par le Sénat le 11 février dernier. Elle se compose de six vice-présidents. Cette commission est chargée de dresser un constat sur l'impact économique et financier de la pollution de l'air. Un rapport devrait être rendu au Sénat au mois de juillet 2015.

En février 2015, le comité d'évaluation et de contrôle des politiques publiques de l'Assemblée nationale a lancé une évaluation des politiques publiques de lutte contre la pollution atmosphérique. L'appui de la Cour des comptes a été sollicité pour effectuer cette mission.

Les deux rapporteurs désignés sont Jean-Louis ROUMEGAS (député écologiste de l'Hérault) et Martial SADDIER (député UMP de Haute Savoie).

Dans ce cadre, plusieurs organismes de la région Haute-Normandie (DREAL, Air Normand, Région HN, association...) ont été audités par la Cour des comptes sur la thématique Industrie.

Mise en place du nouveau bonus voiture électrique et hybride : jusqu'à 10 000 euros pour la mise à la casse d'un vieux diesel

action la transition écologique **Nouveau bonus voiture ÉLECTRIQUE & HYBRIDE**
à compter du 1^{er} avril 2015

Remplacement d'un véhicule diesel mis en circulation avant le 1 ^{er} janvier 2001	Aides pour les particuliers		
	Type de véhicules acquis	Montant du bonus écologique existant	Montant du nouveau bonus voiture électrique & hybride
Véhicule électrique	6 300 €	3 700 €	10 000 €
Véhicule hybride rechargeable	4 000 €	2 500 €	6 500 €

<http://www.developpement-durable.gouv.fr/Mis-e-en-place-du-nouveau-bonus,42952.html>

Zoom sur...

▶ L'électrification des quais de l'axe Seine pour le transport fluvial

Cette sous-action relève de l'action GPM-02 du PPA « Plans d'actions portuaires pour la qualité de l'air ».

Depuis juin 2013, LSN (Logistique Seine Normandie) mène, avec la CFT (Compagnie Fluviale de Transport) et le CAF (Comité des Armateurs Fluviaux), un projet collaboratif qui vise à mettre en place de manière opérationnelle un système harmonisé sur la Seine d'alimentation électrique des bateaux de marchandises par le quai.



Photo : port de plaisance de Courcelles-les-Lens ©fluvialnet.com

Les avantages directs de l'alimentation électrique sont les suivants :

- Réduction des nuisances (bruit et polluants atmosphériques)
- Réduction des émissions de CO2
- Amélioration de la qualité de vie des personnels navigants
- Développement de la compétitivité du transport fluvial

À cela viennent s'ajouter des bénéfices indirects, tels que l'amélioration de l'image du transport fluvial ainsi que des collectivités et gestionnaires offrant ce service.

Un groupe de travail a été constitué et a travaillé sur plusieurs aspects :

- ✓ Définition physique de la borne électrique avec les usagers ;
- ✓ Évaluation et identification des implantations possibles de ces bornes sur le réseau et de leur accessibilité sur le quai. Quatre sites pilotes ont été retenus, en collaboration avec les gestionnaires d'infrastructures et les marinières ;
- ✓ Réflexion sur l'uniformisation de la solution en termes d'accès par l'utilisateur, de facturation, de paiement et de distribution ;
- ✓ Recherche de solutions existantes, en France et à l'étranger ;
- ✓ Benchmark sur les solutions mises en place par les places portuaires concurrentes (Rotterdam et Anvers) ;
- ✓ Rédaction d'un cahier des charges.

Les parties prenantes du projet sont : HAROPA, GPMH, GPMR, Ports de Paris, VNF, et CFT, CAF, Marfret, CNBA (Comité National de Batellerie), Cemex et Lafarge. LSN intervient en co-animateur du projet.

Où en est-on ?

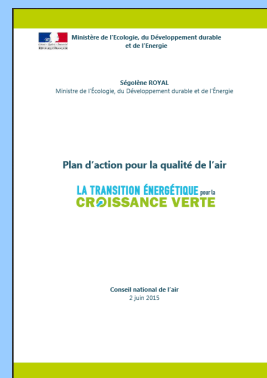
Actuellement, le chiffrage des 4 sites prioritaires à équiper, en vue de mesurer l'investissement et de lancer un marché public commun aux 4 gestionnaires d'infrastructures, a été effectué.

La recherche du système d'information nécessaire au fonctionnement des bornes est en cours.



A lire !

Plan d'action pour la qualité de l'air



Ségolène Royal a présenté, le 2 juin devant le Conseil National de l'Air, un plan d'action pour lutter contre la pollution atmosphérique. Son objectif : rendre les villes respirables d'ici 5 ans en réduisant de manière pérenne les niveaux de pollution. Un certificat qualité de l'air est créé pour offrir des avantages aux utilisateurs des véhicules non polluants.

<http://www.developpement-durable.gouv.fr/Se-golene-Royal-annonce-un-plan-d-43570.html>



Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Haute-Normandie

Cité administrative Saint-Sever
76032 Rouen cedex
Tél : 02 32 18 97 32 - Fax : 02 35 58 53 03

Mail : ppa.haute-normandie@developpement-durable.gouv.fr

Directeur de la publication :
Patrick Berg, directeur régional

Rédaction :
Dominique Lepetit, responsable du SECLAD
Pascale Gondeaux, Unité Climat-Air-Bruit

Conception graphique :
DREAL/Pôle Communication/ Atelier PAO

Illustrations et photos :
DREAL – MEDDE – MLETR -
<http://www.dreamstime.com>